VILLE DE
BEAUMONT

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 21 avril 2026.

Présents :
M. B. LAMBERT, Bourgmestre - Président;
M. P-E. TASSIER, M. T. LECUT, ~~Mme C. MORMAL~~, Mme F. DEVERGNIES-BOGERS, Échevins;
M. F. DESCAMPS, Président du CPAS;
M. F. NDONGO ALO'O, Mme B. FAGOT-BRIQUET, M. J. COLLIN, Mme V. MATHIEU, Mme C. SOTTIAUX-STIERS, M. D. LALOYAUX, Mme G. GUIOT-COQUETTE, Mme F. COLINET-BRICLET, M. O. DUPUIS, M. E. VAN EYLEN, Mme S. BAIL, Mme F. GODART, M. S. DELAUW, Conseillers;
Mme L. STASSIN, Secrétaire;

Objet : Note d'orientation sur les politiques fonctionnelles provinciales (horizon 2025-2030) – Avis du Conseil communal.

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) ;

Vu la note d'orientation « Institution provinciale » proposée par le Gouvernement Wallonie - Vice-Président et Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux pour la période 2025 et suivantes ;

Considérant que le Gouvernement entend proposer de renforcer ce rôle supracommunal des provinces par les évolutions proposées ;

Considérant que les missions provinciales seront analysées pour transférer certaines d'entre elles vers les niveaux de pouvoir les plus adéquats, avec maintien de l'emploi et des enveloppes financières ad hoc.

Considérant que les missions supracommunales résiduaires seront gérées par une assemblée des Bourgmestres ;

Considérant que chaque Commune se doit de proposer au SPW une analyse des compétences provinciales dans un objectif de supracommunalité ;

Considérant qu'il y a lieu, d'identifier les missions supracommunales que le Conseil Communal souhaite voir conservées, ou développées, au niveau du territoire provincial, car jugées indispensables aux regards des enjeux de notre population et de notre territoire ;

Considérant que le Gouvernement wallon se doit de recueillir l'avis des Conseils Communaux ;

Vu le mail du 04 mars 2026 du Collaborateur de Cabinet du Bourgmestre nous informant des points choisis ;

Sur proposition du Collège Communal,

Décide : à l'unanimité

Article 1 : De marquer son accord sur la note d'orientation des politiques fonctionnelles provinciales en 2025.

Article 2 : D'identifier les missions supracommunales que le Conseil Communal souhaite voir, conservées ou développées, au niveau du territoire communal, car jugées indispensables aux regards des enjeux de notre population et de notre territoire :

- Voies navigables - Hydraulique
- Tourisme

- Agriculture
- Sports

Article 3 : D'assurer une neutralité budgétaire pour la commune et une neutralité fiscale complète pour le citoyen.

Article 4 : D'envoyer la présente délibération à l'attention de Monsieur François DESQUESNES, Vice-Président et Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux avant le 01 mai 2026.

Par le Conseil :

La Secrétaire,
(s) L. STASSIN

Le Bourgmestre - Président,
(s) B. LAMBERT

Pour extrait certifié conforme :
Le 22 avril 2026

La Directrice générale,

Laurence STASSIN

Le Bourgmestre,

Bruno LAMBERT